



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Vœu de soutien aux habitants d'Arménie et du haut Karabakh

Séance du 17 décembre 2020

Convocation du 11 décembre 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à 19 h 30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le onze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, en visioconférence en direct sur le site sceaux.fr

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, MM. Numa Isnard, Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etait représentée :

Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy

Secrétaire de séance :

M. Philippe Laurent

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 17 décembre 2020

OBJET : Vœu de soutien aux habitants d'Arménie et du haut Karabakh

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport Chantal Brault

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'action du groupe de Minsk de l'OCDE, composé de la France, des Etats-Unis et de la Russie, qui intervient de manière active pour le règlement du conflit dans la région du Haut Karabakh, pour l'arrêt des agressions touchant les populations civiles et pour l'instauration définitive et durable d'un cessez-le-feu,

Considérant que l'accord de fin des hostilités signé le 9 novembre dernier, sous l'égide de la Russie, entre l'Arménie et la République d'Azerbaïdjan, consacre les victoires militaires azerbaïdjanaises, après six semaines de combats sanglants et meurtriers et prévoit la restitution à l'Azerbaïdjan de plusieurs districts sous contrôle arménien depuis le début des années 1990,

Considérant que les vives tensions actuelles sont de nature à aggraver la situation humanitaire déjà dramatique,

Considérant que des Scéennes et des Scéens d'origine arménienne sont mobilisés pour le retour de la paix dans cette région et agissent de manière pacifique et dans le seul cadre républicain,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AFFIRME l'urgente nécessité d'aboutir à un règlement définitif du conflit garantissant la sécurité durable des populations civiles touchées et la mise en œuvre d'un réel processus de paix.

EXPRIME sa solidarité auprès des populations civiles, arméniennes comme azerbaïdjanaises, pour qu'elles cessent de subir, de manière inéluctable, les conséquences de ce conflit et apporte son soutien aux populations victimes du conflit dans leur recherche d'une paix durable et de liberté.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



M. L...